

AUDIENCE AU MEN 3 JUIN 2021

INTERVENTION AILES DU DÉSIR

GENEVIÈVE MERLIN

Bilan réforme : points positifs à souligner, mais difficultés dans la mise en œuvre : de trois ordres :

1/ L'enseignement optionnel : quel avenir ?

- Ouverture de l'enseignement de spécialité à tous les élèves
- => augmentation des effectifs en classe de première la première année de la réforme
- => en revanche enseignement optionnel s'est fragilisé sur l'ensemble du territoire : avenir incertain.
 - Certaines options ont disparu dès la mise en place de la réforme
 - D'autres disparitions sont programmées pour la rentrée 2021, du fait d'une baisse d'effectifs enseignement non fléché + absence d'une dotation spécifique = problématique
- => certaines directions sacrifient les options : en réduisant le nombre d'heures par niveau ou en regroupant les niveaux
- + l'option ne compte quasiment plus pour l'obtention du diplôme du Bac

CONSTAT : à l'échelle du territoire, les options se maintiennent, mais dans des configurations qui ne respectent pas les horaires réglementaires, ni par voie de conséquence les préconisations des programmes. => **forte dégradation des conditions d'enseignement.**

==> Demandes ADD :

- RECONNAISSANCE DE CES ENSEIGNEMENTS :

ils s'inscrivent pleinement dans le parcours d'orientation des élèves ;
ils contribuent à construire un profil spécifique (cumul) ;
ils permettent si abandon de la spécialité en terminale la poursuite du en option.

- **MORATOIRE** : durant les premières années de la réforme ne pas prendre comme critère de reconduction des enseignements artistiques le nombre d'élèves inscrits

2/ La question des moyens

2.1. Dotations rectorales

- baisse des DHG : incidence directe sur la spécialité : choix des couplages de disciplines offerts, horaires, effectifs et donc sur la garantie d'un enseignement du cinéma conforme aux préconisations des programmes.

- structures envisagées dans les établissements vs potentialités de la réforme
combinaisons de spécialités réduites, voire compositions de "menus" cf filières
=> DONC au détriment de la diversité des parcours.

- afflux d'élèves => pratiques différentes : soit ouvertures de deux groupes en 1^{ère} et en T, soit un groupe pléthorique allant parfois jusqu'à 35 élèves, => pratique artistique impossible sur le temps du cours.

==> Rectorats et directions d'établissement doivent prendre en compte la spécificité de la spécialité cinéma

2.2. Subventions DRAC

Désengagement des DRAC des options + diminution des subventions en SPE Vs importance du partenariat soulignée dans les textes

Imposition d'un seuil se généralise. => Pb dans territoires où les effectifs sont souvent modestes et bien au-dessous du seuil exigé.

En outre SI plusieurs groupes ouverts en Spé subventions non corrélées aux effectifs.

Confusion dispositifs/ EAC/ Ateliers ET enseignements

3/ Accès des élèves aux enseignements de cinéma en vue d'élaborer un parcours comme le préconise la réforme

3.1. Continuité des apprentissages

Accès en seconde difficile pour élèves hors secteur

Accès en 1ère SPE également en classe de première s'ils ne sont pas déjà dans l'établissement qui le dispense.

Motif : classes constituées sont "complètes", alors que l'effectif-cinéma peut être faible...

=> situations paradoxales : des demandes en nombre et motivées rejetées alors que les effectifs sont faibles, => risque de fermetures d'options.

mutualisation des enseignements rares entre établissements d'un même bassin difficile à envisager hors grandes villes

==> Demandes des ADD :

- Dérogation pour l'entrée en 2nde avec équité territoriale / maillage

- Fléchage de l'enseignement optionnel

Objectif : que options et spécialités artistiques soient accessibles dans un périmètre raisonnable pour tout élève.

3.2 Poursuite d'études dans le supérieur :

cf : objectifs de la réforme du lycée = permettre aux élèves de construire une orientation, d'élaborer un parcours dans la perspective d'études supérieures et de formations professionnelles.

métiers de l'image et du son attirent et l'audiovisuel = secteur d'emploi en pleine croissance dans le contexte numérique en particulier.

=> enseignements de cinéma du lycée ouvrent à des poursuites d'études très riches, dans des domaines diversifiés, cursus universitaires, BTS, grandes écoles.

Or premiers résultats de Parcoursup = en contradiction totale avec ces perspectives : [nombreux élèves – qui malgré d'excellents résultats - n'ont pas été acceptés dans une formation d'études cinématographiques/audiovisuelles, ou bien en liste d'attente, et parfois en mauvaise place.

==> Demande ADD : valoriser l'enseignement artistique dans ParcoursSup

4/ Le calendrier de l'année de Terminale = très contraint en Terminale spécialité du fait des épreuves en Mars :

==> Demande ADD :

Demande de réaménagement pour l'écrit : seulement 2 films déjà au programme, le film nouvellement inscrit à travailler dans le dernier trimestre

Remarque sur l'oral : réalisation ne peut être aboutie, pédagogie de projet difficile à concevoir dans ce cadre alors que la réforme veut valoriser pédagogie de projet et contrôle continu...

BARBARA GOMBIN

- Importance des enseignements artistiques

- Spécificité de l'enseignement du cinéma : la pratique (précisions sur le travail en pratique)
- Lycées qui offrent des enseignements artistiques avaient jusqu'alors une identité forte or actuellement assèchement car les élèves vont vers spécialités plus prisées (sciences) => les enseignements artistiques risquent de disparaître si on ne les valorise pas .
- La question des EIE
- ParcoursSup